

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2019**

---

Membre en exercice :	14
Membre présents :	10
Votant :	12
Date de la convocation :	4 mars 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le mardi douze mars, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Fabrice PROVENDIER, Patrick BOUSSATON, Francis VION, Patrice ROILLAND, Michèle ROILLAND, Benoît BONNET, Carole BONNET, Erick MARTINEAU, Julie LIPINSKI.

Absents - excusés : Frédéric GUERLAIN (pouvoir à Patrick Boussaton) ; André ROULLET (pouvoir à Erick Martineau) ; Michel HERAUDEAU ; Alain BOURDIE.

Secrétaire de séance : Francis VION

---

La séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **1 - Délibération N°010/19**

### **Patrimoine Communal - Voirie**

#### ***Acquisition de terrains – Alignement rue des Pêcheurs***

Monsieur le Maire explique que la parcelle AC 560 rue des Pêcheurs est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition amiable et à l'euro symbolique, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle cadastrée AC 563 de 62 m<sup>2</sup>.

***Adopté à l'unanimité.***

## **2 - Délibération N°011, 012, 013/19**

### **Patrimoine Communal - Voirie**

#### ***Acquisition de terrains – Alignement rue de la Vette***

Monsieur le Maire explique que les parcelles ZB 457, 462 et 463 rue de la Vette sont frappées d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition amiable et à l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 12 m<sup>2</sup> au droit de ces parcelles cadastrées ZB 464, 461 et 458.

De même, la parcelle ZB 456 est frappée d'alignement. Il conviendrait de faire l'acquisition amiable et à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée ZB 459 pour 19 m<sup>2</sup>.

Toujours rue de La Vette, la parcelle ZB 455 est également frappée d'alignement. Il conviendra donc d'acquérir la parcelle ZB 460 pour une superficie de 4 m<sup>2</sup>.

***Adopté à l'unanimité.***

## **3 - Délibération N°014/19**

### **Patrimoine Communal - Voirie**

#### ***Convention de servitude au profit de Charente Maritime très haut débit pour l'implantation d'une armoire technique Route du Grouin***

Monsieur le Maire explique le Département a conclu une délégation de service public pour l'aménagement du très haut débit sur toute la Charente-Maritime. Pour Loix, le très haut débit devrait être disponible en 2020.

Dans ce cadre, l'implantation de plusieurs armoires techniques (4 prévues à ce jour) est nécessaire.

Une de ces armoires pourrait être implantée sur la parcelle AE 22 Route du Grouin (angle avec la rue des Alouettes). Pour cela, il conviendrait de passer une convention de servitude au profit de Charente Maritime très haut débit.

**Adopté à l'unanimité.**

## 4 - Délibération N°015/19

### Personnel

#### Ouverture

- **d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**
- **d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n°006-18 du 20 mars 2018 portant dernière modification du tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services,

Considérant les possibilités d'avancements de grades suivant liste établie par le Centre de Gestion et soumise à l'avis de la commission administrative paritaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer les postes suivants avec effet au

1<sup>er</sup> novembre 2019, les crédits budgétaires étant suffisants :

Poste d'origine	Poste d'avancement
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Le tableau des effectifs serait le suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
GRADE	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
<i>Filière administrative</i>		
<i>Cadre A</i>		
Directeur général des services de 2000 à 10 000 habitants	1	1
Attaché	0	0
<i>Cadre C</i>		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe - <i>Accueil, état civil, cimetière, élections, population</i>	1	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe - <i>Accueil- Urbanisme</i>	1	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe - <i>Polyvalent – secrétariat</i>	0	0
<i>Filière technique</i>		
<i>Cadre C</i>		
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2

- Agent en charge des espaces naturels	1	1
- Maçon	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	<b>3</b>	<b>3</b>
- Agent d'entretien polyvalent - suivi des plannings et des achats ; mécanicien	0	0
- agents d'entretien polyvalents : voirie et bâtiments communaux ; espaces verts	2	2
- propreté des rues	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>2</b>	<b>1</b>
- ménage ; entretien des bâtiments ; cantine	1	1
- agents d'entretien polyvalents : voirie et bâtiments communaux ; espaces verts	1	0
<b>Filière animation</b>		
<b>Cadre C</b>		
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>1</b>	<b>1</b>
- Ecole et services périscolaires		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>1</b>	<b>1</b>
- Ecole et services périscolaires		
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
- Ecole et services périscolaires		
<b>Filière sécurité</b>		
<b>Cadre C</b>		
Brigadier chef principal	0	0
Gardien-brigadier	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Sans filière</b>		
<b>Cadre C</b>		
Agent de surveillance de la voie publique	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>13</b>

*Adopté à l'unanimité.*

## **5 - DELIBERATION N°016/19**

### **Personnel**

#### ***Ouverture d'un poste d'animateur saisonnier (centre de loisirs)***

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du centre de loisirs cet été et de l'amplitude horaire (8 h à 18h), il conviendrait de recruter un animateur saisonnier à temps complet du 8 juillet au 14 août 2019. Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6 - DELIBERATION N°017/19**

### **Associations**

#### ***Participations 2019***

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention formulées par les associations. Il rappelle leur rôle fondamental quant aux liens sociaux, au dynamisme et à l'animation du village.

Le cochonnet loidais proposera en 2019 deux **tournois de pétanques ouverts à tous le 21 juillet et le 9 août Place de l'église**. L'association participera au pique-nique du Grouin, à la **Saint Jean le 22 juin** prochain ainsi qu'au repas de village.

La bibliothèque comporte 697 adhérents, dont 387 enfants. Elle totalise plus de 6000 sorties d'ouvrages.

Les anciens combattants prévoient comme à l'accoutumée de nombreuses sorties et animations.

Il est proposé les participations pour 2019 suivantes :

- Le cochonnet loidais ..... 700 €
- Association culturelle de la bibliothèque de Loix ..... 2 000 €
- Amicale des anciens combattants ..... 1 500 €

**Adopté à l'unanimité.**

Sur les animations, Monsieur le Maire annonce que le **concert Musique en Ré**, Site en scène, aura lieu place de l'Eglise le **29 juillet** à 21h30. Il rappelle que ce concert est gratuit. Trois autres concerts de « Musique en Ré » se dérouleront à l'Eglise le **26 juillet** et un autre à 21h30 le **20 juillet**. La programmation cette année encore promet des moments extraordinaires.

Monsieur le Maire annonce également que le **jeu de Loix** est fixé au **dimanche 21 avril** prochain.

## **7 - Délibération N°018, 019, 020, 021/19**

**Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages et zone salicole**

**Comptes de gestion 2018**

Vu les articles L.2121-31 et L.1612-12 du CGCT,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Saint Martin de Ré et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Receveur, ces derniers sont **adoptés à l'unanimité**.

## **8 - Délibération N°022, 023, 024, 025/19**

**Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages et zone salicole**

**Comptes administratifs 2018**

La présidence du Conseil municipal est donnée à Monsieur MARTINEAU.

Monsieur Quillet explique que le compte administratif pour l'exercice 2018 (budget principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 207 977.62 € en dépenses et 2 578 481.29 en recettes, soit un résultat consolidé excédentaire de 370 503.57 €.

	dépenses	recettes	Résultat
Budget principal	2 135 970.33	2 530 713.21	+ 394 742.88
Budget annexe Ecotaxe	42 579.49	77 017.85	+ 34 438.36
Budget annexe Zone de mouillages	31 404.85	50 328.72	+ 18 923.87
Budget annexe Zone salicole	18 729.90	24 642.12	+ 5 912,22
<b>TOTAL</b>	<b>2 228 684.57</b>	<b>2 682 701.90</b>	<b>+ 454 017.33</b>

## Les taux des impôts communaux n'ont pas été augmentés en 2018.

### I – Le budget principal :

#### a/ La réalité du budget :

Les **recettes réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 584 592.36
- En investissement	563 582.71
Total	2 148 175.07

Les **dépenses réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 003 533,89
- En investissement	672 260.31
Total	1 675 794.20

#### b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget dans sa totalité tient compte des opérations réelles comme ci-dessus, mais également des opérations d'ordre comme les amortissements ou encore la reprise et l'affectation du résultat.

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

En recettes :

- Recettes réelles	2 148 175.07
- Opérations patrimoniales	16 593.89
- Amortissements	18 343.30
- Report du résultat 2017	347 600.95
Total	2 530 713.21

En dépenses :

- Dépenses réelles	1 675 794.20
- Opérations patrimoniales	16 593.89
- Amortissements	18 343.30
- Report du résultat 2017	425 238.94
Total	2 135 970.33

**Soit un résultat excédentaire de 394 742.88 €**

# DEPENSES

# RECETTES

## FONCTIONNEMENT

T

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	920 348.36
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	56 723.30
Fond de péréquation (014)	26 462.23
<b>Total :</b>	<b>1 003 533.89</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 042	2 054.12
<b>Total :</b>	<b>2 054.12</b>
<b>Total dép</b>	<b>1 005 588.01</b>

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 051 996.48
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/76/77,	532 595.88
<b>Total :</b>	<b>1 584 592.36</b>

Amortissement des subventions/produit exceptionnel Chapitre 042	24 384.01
Report du résultat 2017 Chapitre 002	347 600.95
<b>Total :</b>	<b>371 984.96</b>
<b>Total rect</b>	<b>1 956 577.32</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	414 019.14
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	258 241.17
<b>Total :</b>	<b>672 260.31</b>

Amortissement des subventions Chapitre 040	24 384.01
Travaux en régie	0
Opérations patrimoniales Chapitre 041	8 499.06
Report du résultat 2017 Chapitre 001	425 238.94
<b>Total :</b>	<b>458 122.01</b>
<b>Total dép</b>	<b>1 130 382.32</b>
<b>Total budget</b>	<b>2 135 970.33</b>

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement ; subventions Chapitres 10 et 16/13	138 343.77
<b>Affectation du résultat (cpt 1068) réalisation de l'autofinancement des dépenses d'investissement)</b>	<b>425 238.94</b>
<b>Total :</b>	<b>563 582.71</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 28	2 054.12
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 16)	8 499.06
<b>Total :</b>	<b>10 553.18</b>
<b>Total rect</b>	<b>574 135.89</b>
<b>Total budget</b>	<b>2 530 713.21</b>

## 1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 956 577.32 € dont 1 584 592.36 € de recettes réelles.

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
013	Atténuation de charges	14 832.41	15 588.54	15 511.31
70	Produits des services, domaine	313 578.92	313 172.63	304 425.60
73	Impôts et taxes	832 239.19	966 884.78	930 722.41
Dont	Fiscalité directe	609 864.00	623 890.00	648 135.00
Dont	Droits de mutation	146 736.19	261 457.53	205 084.24
74	Dotations, subventions et participations	166 310.27	153 969.92	121 274.07
Dont	DGF	105 865.00	85 176.00	81 138.00
75	Produits de gestion courante	170 740.96	156 489.58	204 742.15
76	Produits financiers	20.51	16.92	38.10
77	Produits exceptionnels	1 924.06	45.00	8 278.72
<b>TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 499 646.32</b>	<b>1 606 167.37</b>	<b>1 584 592.36</b>
042	OP. d'ordre	18 689.18	31 200.45	24 384.01
S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		<b>1 518 335.50</b>	<b>1 637 367.82</b>	<b>1 608 976.37</b>
<i>Résultat reporté</i>		<i>121 963.28</i>	<i>106 930.29</i>	<i>347 600.95</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 640 298.78	744 298.11	956 577.32

### 1-1 La fiscalité :

Le produit (base x taux) de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) est de 648 135 € soit une progression de 3.90 % par rapport au réalisé 2017 due à l'augmentation des bases (variation forfaitaire des bases locatives, nouvelles constructions...). En 2019, il est prévu une augmentation des bases suite à indexation annuelle de 2.20 %.

**Les taux 2018 sont les mêmes depuis 2011 ; (soit aucune pression sur la fiscalité).**

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 48 000 € en 2018

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

**La fiscalité indirecte (droits de mutation, droits de place...) est en baisse attendue. En effet, le produit perçu en 2017 des droits de mutation était bien au-dessus de la moyenne. Il est rappelé que cette recette est importante pour la Commune. Cependant, elle peut varier très sensiblement d'une année sur l'autre. La baisse en 2018 par rapport à 2017 explique à lui seul la diminution des recettes réelles de fonctionnement.**

### 1-2 Les dotations de l'Etat :

La baisse des concours de l'Etat depuis 2014 a un impact réel sur les recettes de la Commune. S'ajoute à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le versement de la dotation nationale de péréquation.

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)
Produit fiscal	570 043	596 946	609 864	623 890	648 135
DGF	167 077	135 594	105 865	85 176	81 138
A déduire : dotation	7 952	13 031	19 390	24 460	26 462

<i>nationale de péréquation</i>					
<b>Recette « nette »</b>	<b>729 168</b>	<b>719 509</b>	<b>696 339</b>	<b>684 606</b>	<b>702 811</b>

### 1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif s'élèvent à 416 522.75 € en 2018 (414 147 € en 2016 ; 421 768 en 2017). Les départs de locataires expliquent la légère baisse dans la mesure ou les logements sont refaits avant d'être reloués.

### 2- Les dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser la baisse des recettes et de conserver néanmoins une capacité d'investissement conséquente et d'entretien du patrimoine communale, l'effort de diminution des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	262 536.45	274 737.77	258 669.69	277 507.61
012	Charge de personnel	498 859.63	488 786.47	485 981.06	511 776.84
<i>Dont</i>	<i>Salaires bruts</i>	<i>327 419.79</i>	<i>315 191.52</i>	<i>315 693.13</i>	<i>337 636.17</i>
<i>Dont</i>	<i>Charges et assurances</i>	<i>171 439.84</i>	<i>173 594.95</i>	<i>170 287.93</i>	<i>174 140.67</i>
014	Atténuation de produit	13 031.00	19 390.00	24 460.00	26 462.23
65	Autres charges courantes	179 769.02	118 694.80	127 299.94	131 063.91
66	Charges financières	93 470.47	79 999.78	67 867.48	56 723.30
67	Secours et dons (ex CCAS)		2 226.39	500.00	0
<b>TOTAL DEPENSES RELLES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 047 666.57</b>	<b>983 835.21</b>	<b>964 778.17</b>	<b>1 003 533.89</b>
042	OP. d'ordre	22 121.33	7 221.76	6 680.05	2 054.12
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 069 787.90</b>	<b>991 056.97</b>	<b>971 458.22</b>	<b>1 005 588.01</b>

## Détail du chapitre 011 – Montants réalisés

		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	262 536,45	274 737,77	258 669,69	277 507,71
60611	Eau et assainissement	10 933,74	5 563,61	7 029,52	6 458,95
60612	Energie – Electricité (bâtiment et éclairage public)	27 994,32	34 844,84	32 553,13	37 578,24
60621	Combustibles	3 688,58	4 450,17	4 997,77	5 346,31
60622	Carburants	4 850,21	5 227,37	4 822,74	4 536,82
60623	Alimentations (dont restauration scolaire)	19 010,45	20 839,64	19 570,66	21 146,09
60631	Fournitures d'entretien	1 326,58	1 400,56	2 713,19	0
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	601,10	0
60633	Fournitures de voirie	6 851,65	4 880,20	3 179,59	6 024,97
60636	Vêtements de travail	1 465,24	1 987,37	3 351,90	1 428,21
6064	Fournitures administratives	4 403,09	5 067,23	4 493,02	4 723,71
6067	Fournitures scolaires	1 656,10	2 312,05	2 252,94	3 258,10
6068	Autres matières et fournitures	18 038,24	25 296,31	22 766,00	26 675,87
611	Contrats de prestations de services	2 501,89	3 933,49	1 955,12	4 103,93
6122	Crédit-bail mobilier (dont photocopieurs et imprimantes)	17 592,51	10 415,02	9 311,78	6 584,42
6132	Locations immobilières	0,00	3 601,00	7 600,00	1 900
6135	Locations mobilières (dont essentiellement matériel pour les ST : minipelles...)	10 343,64	7 814,31	8 525,28	12 763,11
61521	Terrains	3 408,74	2 760,30	2 955,10	2 702,24
61522	Bâtiments (dont peintures, changement portes et fenêtres...)	12 447,26	22 687,86	14 409,99	18 961,30
61523	Voies et réseaux	2 715,41	7 274,76	14 659,77	22 028,90
61551	Matériel roulant	6 520,64	9 807,17	3 739,34	8 035,38
61558	Autres biens mobiliers	5 463,08	5 956,95	402,18	1 554,24
6156	Maintenanc	5 633,90	5 567,40	6 048,74	6 146,88
616	Primes d'assurances	7 010,06	8 480,02	9 193,31	9 250,87
617	Etudes et recherches	9 300,00	10 116,00	0	
6182	Documentation générale et technique	1 083,67	863,40	1 176,30	1 078,40
6188	Autres frais divers	2 625,08	887,36	2 250,32	1 257,82
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,35	1 104,52	598,89	302,65
6226	Honoraires	9 114,83	937,41	0	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 092,00	5 520,00	0
6228	Divers	1 315,17	2 265,84	3 193,81	2 927,13
6231	Annonces et insertions	1 909,54	368,42	383,21	795,17
6232	Fêtes et cérémonies (dont feu d'artifice ; repas des aînés, fête de noel...)	29 489,36	26 042,59	23 214,53	21 664,46
6247	Transports collectifs (scolaires)	274,00	401,00	616,00	1 355,00
6251	Voyages et déplacements	480,00	82,93	239,00	0
6257	Réceptions	0,00	0,00	0	0
6261	Frais d'affranchissement	5 873,35	5 000,52	4 199,87	4 455,54
6262	Frais de télécommunications	6 970,77	6 554,15	8 289,43	8 416,65
6281	Concours divers (cotisations...)	548,00	0,00	289,16	75,00
63512	Taxes foncières	18 497,00	18 455,00	21 185,00	23 616,00

## Chapitre 65 – Détail des subventions versées aux associations de Loix

	2014	2015	2016	2017	2018
ACCA	700	700	-		
Association des parents d'élèves	1 000	-	-		
Club de lecture	1 600	1 600	2 000	2 000	2 000
Club des aînés	1 500	1 800	1 800	1 800	2 100
Sapeurs pompier	500		700	700	700
Vitalité Gym	-	1 000	-		1 200
ADEPIR	620	620	-	620	620
Anciens combattants	1 600	1 000	-	1 000	1 000
Ré-Poe-Loix	1 500	-	-		
APAC	-	700	500	500	500
APAR	-	-	1 000	1 000	1 000
Cochonnet loidais	-	-	700	700	700
<b>TOTAL</b>	<b>9 020</b>	<b>7 420</b>	<b>6 700</b>	<b>8 320</b>	<b>9 820</b>

### Détail du coût du personnel (année 2018):

	2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 012 (montants réalisés)	537 544	498 860	488 786	485 981	511 777
Charges de personnel					
<i>Atténuation de charges</i>	<i>11 692</i>	<i>14 912</i>	<i>14 823</i>	<i>15 589</i>	<i>17 572</i>
<b>Dépenses nettes salaires et charges</b>	<b>525 852</b>	<b>483 947</b>	<b>473 886</b>	<b>470 392</b>	<b>494 205</b>

Nombre d'agents (Equivalent temps plein pour l'année)	16.53	14.60	13.92	13.66	13.99
Dont					
- Administration générale, urbanisme, service à la population	4.00	4.00	3.75	3.00	3.25
- Ecole et services périscolaires	3.96 (1)	3.50	3.08	3.00	3.08
- Sécurité et police municipale	1.33	1.35	1.59	2.16	2.16
- Services techniques	7.24	5.75	5.50	5.50	5.50

Coût salarial annuel moyen	31 812	33 147	34 043	34 435	35 325
Dont traitement brut	20 885	21 542	20 400	23 111	23 314
Dont charges	10 927	11 605	13 643	11 324	12 011

En 2018, les indices de traitement brut ont été augmentés (de par la loi) ainsi que les cotisations salariales et patronales.

### 3- Le financement des investissements :

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les nouveaux investissements.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2018. Les dépenses d'investissement (dont les dépenses d'équipement) ont été financées par les recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement) et par l'autofinancement (prélèvement sur les recettes de fonctionnement)

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>883 315</b>	<b>1 517 499</b>	<b>510 455.83</b>	<b>668 661.91</b>	<b>574 135.89</b>
Dont emprunt	300 000	180 800	0	0	0
Dont subventions et FCTVA	344 024	456 620	9 570	46 467.12	46 502.86
Dont taxe d'aménagement	141 367	114 612	65 506	72 327.42	91 840.71

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 614 206</b>	<b>1 932 709</b>	<b>1 052 767</b>	<b>1 093 900.85</b>	<b>1 130 382.32</b>
Dont remboursement du capital de la dette	308 312	311 263	317 964	290 065.35	258 241.17
Dont dépenses d'équipement (voirie, bâtiments...)	1 239 309	843 078	288 663	237 354.14	422 518.20

Epargne brute	785 837	503 939	649 242	641 389.20	581 058.47
<b>Epargne nette</b>	<b>477 525</b>	<b>192 676</b>	<b>331 278</b>	<b>351 323.85</b>	<b>323 839.69</b>
<i>Pour rappel : produit fiscal + DGF net</i>	<i>729 168</i>	<i>719 509</i>	<i>696 339</i>	<i>684 606</i>	<i>702 811</i>

### Evolution de la dette sur 10 ans

(le tableau inclus l'emprunt terrain souscrit en mars 2019)

Année	Capital restant au 01/01	Annuités			Capital restant au 31/12
		Capital	Intérêts	Total	
2018	1 640 877	257 219	56 682	313 901	1 389 349
2019	1 389 349	232 582	54 794	287 376	1 906 767
2020	1 906 767	235 993	53 383	289 377	1 670 773
2021	1 670 773	200 218	45 759	245 978	1 470 555
2022	1 470 555	179 843	39 212	219 057	1 290 711
2023	1 290 711	176 100	33 306	209 407	1 114 611
2024	1 114 611	168 485	27 534	196 020	946 125
2025	946 125	149 755	22 135	171 891	796 370
2026	796 370	136 577	17 507	154 084	659 793
2027	659 793	95 793	13 760	109 554	563 999
2028	563 999	89 750	11 252	101 003	474 249
2029	474 249	74 749	9 033	83 783	399 500

*Rappel : La moyenne des recettes réelles de fonctionnement est de 1 500 000 €*

Au 31 décembre 2018, l'endettement par habitant (population DGF de 1 477 hab.) s'élève à 941 €.

A noter que sur les 1 389 349 € de capital restant dû, 40 % correspond à des emprunts pour la voirie et 60 % pour les bâtiments communaux.

Les dépenses d'équipement pour 2018 (soit 422 518 €) sont essentiellement axées sur la réfection des voiries et réseaux (soit 329 795 €); viennent ensuite les dépenses pour l'amélioration des bâtiments communaux et la restauration du monument Fournier (Cf détail page 43 du CA)

#### 4- Résultat de l'exercice 2018

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	1 608 976.37	574 135.89	2 183 112.26
Dépenses de l'exercice	1 005 588.01	705 143.38	1 710 731.39
Résultat de l'exercice 2018	603 388.36	- 131 007.49	472 380.87
<i>Report de l'exercice 2017</i>	<i>347 600.95</i>	<i>- 425 238.94</i>	
Résultat cumulé 2018	950 989.31	- 556 246.43	<b>394 742.88</b>

## II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charge pour un agent technique qui a pour missions :

\*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...) ;

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 klm de chemins (y compris dans les marais)

\*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, 1 chèvre et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins...  
pour les deux vaches,  
la chèvre, et les volailles

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

**Résultat :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes de l'exercice	62 282.00	0	62 282.00
Dépenses de l'exercice	42 579.49	0	42 579.49
Résultat de l'exercice 2018	19 702.51	0	19 702.51
<i>Report de l'exercice 2017</i>	<i>14 350.12</i>	<i>385.73</i>	<i>14 736.45</i>
Résultat cumulé 2018	34 052.63	385.73	<b>34 438.36</b>

## III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers soit 25 000 € HT par an en moyenne.

Les dépenses de fonctionnement comprennent

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 € par an.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines... pour environ 1 000 €
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

A noter que des travaux de nettoyage des ferrailles ostréicoles sur la zone B sont à prévoir.

**Résultat :**

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes de l'exercice	27 993.00	19 828.27	47 821.27
Dépenses de l'exercice	24 767.74	0	24 767.74
Résultat de l'exercice 2018	3 225.26	19 828.27	23 053.53
<i>Report de l'exercice 2017</i>	<i>2 507.45</i>	- 6 637.11	
Résultat cumulé 2018	5 732.71	13 191.16	<b>18 923.87</b>

**IV – Budget annexe Zone salicole :**

Ce budget est assujéti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend :

- en recette, les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 € HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

**Résultat :**

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes de l'exercice	9 617.75	9 364.95	18 982.70
Dépenses de l'exercice	8 789.40	9 364.95	18 154.35
Résultat de l'exercice 2018	828.35	0	828.35
<i>Report de l'exercice 2017</i>	<i>5 659.42</i>	- 575.55	
Résultat cumulé 2018	6 487.77	- 575.55	<b>5 912.22</b>

**Nota : il n'y a aucun emprunt pour les budgets annexes.**

## BILAN DES ACQUISITIONS /CESSIONS

### Acquisitions

D 006/17 du 14 mars 2017	AB 2132	Rue des Cravants	64 m2	1 €
D 049/17 du 24 octobre 2017	ZB 431	Route du Pertuis	973 m2	1 042 €
D 051/18 du 13 novembre 2018	AB 2108, 2107, 2110	Impasse de La Cure/Rue de la Colonie	1 890 m2	0 €

### Cessions :

D 004/17 du 14 mars 2017	ZB 268	Venelle Fleurie	13 m2	8 125 €
--------------------------	--------	-----------------	-------	---------

Comme la loi le prévoit, Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Les comptes administratifs sont adoptés **à l'unanimité**.

La présidence de la séance revient à Monsieur le Maire.

### 9 - Délibération N°026/19

#### Budget principal mairie

#### **Affectation du résultat 2018**

Considérant les résultats du compte administratif 2018 pour la commune adopté ce jour,  
Statuant sur l'affectation des résultats 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A – résultat de l'exercice	603 388.36
B – résultat antérieur reporté	347 600.95
<b>C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>950 989.31</b>

Solde d'exécution d'investissement	- 131 007.49
Solde de l'exercice 2017	- 425 238.94
Besoin de financement	- 556 246.43

#### **Affectation =**

Affectation en réserve R 1068 en investissement	556 246.43
Report en fonctionnement R 002	394 742.88

### 10 - Délibération N°027/19

#### Budget annexe Ecotaxe

#### **Reprise du résultat 2018**

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2018,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	19 702.51
- un excédent reporté de :	14 350.12

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 052.63
- un excédent d'investissement de :	0
- un excédent reporté de _	385.73
Soit un excédent de financement de la section d'investissement de	385.73

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la reprise du résultat au budget supplémentaire 2019 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	<b>34 052.63</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R 001)	<b>385.73</b>

## **11 - Délibération N°028/19**

### **Budget annexe zone de mouillages**

#### ***Affectation du résultat 2018***

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2018,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	3 225.26
- un excédent reporté de :	2 507.45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 732.71
- un excédent d'investissement de :	19 828.27
- un déficit reporté de ____	6 637.11
Soit un excédent de financement de la section d'investissement de	13 191.16

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la reprise du résultat au budget supplémentaire 2019 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	<b>5 732.71</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R 001)	<b>13 191.16</b>

## **12 - Délibération N°029/19**

### **Budget annexe zone salicole**

#### ***Affectation du résultat 2018***

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2018,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	828.35
- un excédent reporté de :	5 659.42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6 487.77
- un déficit d'investissement de :	0
- un déficit reporté de ____	575.55
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	575.55

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

<i>AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)</i>	575.55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	<b>5 912.22</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D 001) :	575.55

## 13 - Délibération N°030, 031, 032, 033/19

### Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages et zone salicole

#### *Budget supplémentaire 2019*

Considérant les résultats des comptes administratifs 2018 et l'affectation ou la reprise de ces résultats,

Monsieur le Maire propose les budget supplémentaires 2019 qui peut se résumer ainsi :

#### **Budget principal Mairie :**

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	382 093.00
Dépenses et recettes d'investissement	.....	898 377.43
TOTAL	——	.....1 280 470.43

#### ***Adopté à l'unanimité***

#### **Budget annexe Ecotaxe :**

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	34 062.63
Dépenses et recettes d'investissement	.....	8 948.35
TOTAL	——	.....43 010.98

#### ***Adopté à l'unanimité***

#### **Budget annexe zone de mouillages :**

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	0
Dépenses et recettes d'investissement	.....	13 191.16
TOTAL	——	.....13 191.16

#### ***Adopté à l'unanimité***

#### **Budget annexe zone salicole :**

Dépenses et recettes de fonctionnement	.....	5 912.22
Dépenses et recettes d'investissement	.....	575.55
TOTAL	——	.....6 487.77

#### ***Adopté à l'unanimité***

## QUESTIONS DIVERSES

### Délibération N°034/19

#### Zone de loisirs

#### ***Autorisation de déposer et signer un permis de construire pour la construction d'un auvent***

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu de construire dans la zone de loisirs du corps de Garde un auvent de 143 m2 qui servirait à habiter du matériel ou encore les boulistes en cas de mauvais temps.

Il conviendrait aujourd'hui d'autoriser le dépôt et la signature du permis de construire.

#### ***Adopté à l'unanimité***

## Eau et assainissement

Monsieur VION et Madame Lipinski font état du mécontentement des personnes ayant reçu une facture d'eau d'AGUR à payer pour le 20 mars.

Monsieur le Maire explique qu'habituellement, on paye une facture en janvier de l'année n correspondant à la consommation du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année n-1 et l'abonnement pour le premier semestre de l'année n ; en juillet, 2<sup>ème</sup> facture correspondant à la consommation du 1<sup>er</sup> semestre de l'année n et l'abonnement du 2<sup>ème</sup> semestre toujours de l'année n.

Or avec le changement de prestataire pour l'eau qui est maintenant AGUR, et afin de solder les comptes, les personnes ont reçu 2 factures (une de la SAUR pour la consommation du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et une d'AGUR pour l'abonnement 1<sup>er</sup> semestre 2019) au lieu d'une comme habituellement. De plus, ces factures sont payables et/ou débitées très en retard, à savoir en mars au lieu de janvier comme habituellement.

Monsieur VION explique que l'abonnement notamment pour l'assainissement a augmenté. Monsieur le Maire explique qu'effectivement, la part abonnement augmente. Néanmoins, la part consommation devrait baisser. Ainsi, globalement, le prix de l'eau, abonnement et consommation, devrait légèrement baisser.

Monsieur BOUSSATON explique que c'est un peu compliqué ce changement de prestataire pour les personnes qui étaient mensualisées. Il explique qu'il est possible de continuer à être mensualisé, y compris pour la facture juste reçue qui dans ce cas ne serait pas à régler, à condition d'aller à la permanence d'AGUR à La Couarde. C'est rapide et immédiat. Monsieur PROVENDIER souligne que les horaires ne sont pas très adaptés pour les personnes qui travaillent.

### Travaux en cours :

Monsieur le Maire explique que les travaux [Impasse du Moulin](#) sont presque terminés. Il reste encore des ajustements de niveaux, les finitions en terre ou en calcaire et au fur et à mesure, les plantations. Ces finitions seront réalisées à partir du 18 mars. En attendant, le béton sèche.

Toujours dans la semaine la semaine du 18 mars, il est prévu d'étendre les enrobés au [carrefour de La Vette/Sailloux](#), reprise de la rue des ornières rue la [Césinière](#) et rue de la [Haute Taille](#).

Il est également prévu, fin de semaine de commencer le décapage/terrassement de la rue du [Puits Neuf](#).

[Route du Pertuis](#), comme chacun a pu le constater, les travaux de changement des canalisations et regards d'eau et d'assainissement sont en cours pour encore 2 semaines. S'en suivra tout un ensemble de test pour vérifier que le réseau fonctionne bien et qu'il est étanche. Par la suite, si tout est conforme, un monocouche de propreté sera réalisé pour pouvoir circuler. Les travaux de voirie prévus commenceront fonction du résultat des tests soit en juin, soit en septembre.

Les travaux de voirie [Place du port](#) commenceront également à partir du 18/03 pour une durée de 1 mois. Les plantations quant à elles seront bien sûr effectuées à l'automne.

Enfin, il est prévu de reprendre le revêtement provisoire sur la [piste cyclable sur la levée de la Tonille](#). Aussi, la piste sera fermée à la circulation, y compris des vélos du 25 mars au 7 avril. Une déviation sera mise en place par les Ebrêches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05